

Le nouveau statut de la propriété intellectuelle dans les nouvelles régulations : une réflexion à partir du vivant et de la pharmacie

Fabienne Orsi
CEPN-IIDE, Université Paris 13

« Ou en est la théorie de la régulation »
Paris, la Sorbonne, 28-29 Juin 2004

Sommaire

- **Le statut traditionnel de la propriété intellectuelle dans la période fordiste**
- **Les glissements contemporains de la propriété intellectuelle**
- **Le rôle de la propriété intellectuelle dans les nouvelles régulations**
- **Questions et perspectives de recherche**

I.

Le statut traditionnel de la propriété intellectuelle dans la période fordiste

Le brevet comme incitation à la production d'innovation

- **Fondement théorique** : Théories des incitations et du bien-être
 - la production d'un niveau suffisant de connaissance nécessite des « **arrangements institutionnels** » spécifiques pour pallier aux défaillances du marché (Arrow, 62)
 - Le brevet comme arrangement institutionnel possible : ie monopole temporaire dans le but d'inciter **l'investissement privé** dans les activités de recherche.
 - Enjeu économique clé : justifier le système de brevets en terme de **bien-être**
 - Un problème d'arbitrage :
 - Comment réaliser une incitation à innover suffisamment forte, tout en limitant le coût assumé par le consommateur ?
 - Plus en amont encore : **quelles limites à l'appropriation privée des connaissances**

Le brevet comme élément constitutif d'une frontière entre activités de recherche « amont » et « aval »

Frontière de la brevetabilité fondée sur une distinction « recherche de base »/ « autres activités inventives » (Arrow, 1962 ; Nelson, 59) :

- **Exclusion du brevet des produits de la recherche de base**
 - ✓ Activité « amont », en charge de la production de **bases de connaissances communes**, ie d '« inputs » à usage multiple pour les autres activités de recherche (Upstream / downstream research : Rai and Eisenberg2003 ; Nelson, 2003..).
- **Fondement économique** : Le bon développement de l'innovation impose **l'accès libre** aux résultats de la recherche de base avec **financements sur fonds publics**
- **Principe de frontière au fondement du modèle de la « science ouverte »**

Le modèle de la « science ouverte » (Dasgupta et David, 94)

Un mode de production des connaissances contemporain de la période fordiste

Finalité sociale: garantir le bon développement de l'innovation par l'accroissement du stock des connaissances publiques

Impose :

- L'adhésion à des règles spécifiques
 - principe de **reconnaissance par les pairs**
 - **règles de divulgation et de libre diffusion** des connaissances produites
 - via la **publication** garantissant l'antériorité de la découverte
- Un **soutien massif des pouvoirs publics** (cf, V.Bush« science, the endless frontier », accroissement du financement public jusque au début 80).
- À sa remise en cause dans la décennie 80

II.

Les glissements contemporains de la propriété intellectuelle

- 1. Extension de la brevetabilité**
- 2. Renforcement et entrée dans le
champ de régulation du commerce
international**

Origine et contexte du Changement : les Etats-Unis des années 1980

Dans un contexte de **perte accélérée de compétitivité** des firmes US et de « syndrome du géant diminué » (Bhagwati, 91)

- **Une orientation radicalement nouvelle des politiques publiques centrées sur un renforcement des DPI**
 - Vote d'un ensemble de mesures législatives enchaînées, dont :
 - **Le Bayh-Dole Act** : autorisation de dépôt de brevets sur des inventions financées sur fonds publics et d'attribution de « licences exclusives » aux firmes américaines
 - **Le 301 spécial** : Section du Trade Act dédiée à la défense sur la scène internationale des titres PI des firmes américaines

1. Extension de la brevetabilité au domaine du vivant : un basculement de la recherche de base dans le champ des brevets

- **Une mutation du droit américain des brevets qui conclut 7 ans de conflit juridique**
 - 1980 : arrêt Chakrabarty : Le vivant n'est plus considéré comme « produit de la nature » dès lors qu'il nécessite l'intervention de l'homme pour être mis à jour (ie, issu d'un processus non naturel)
- **Changement de doctrine de l'USPTO : « L 'USPTO considère désormais comme objet brevetable tous les organismes vivants multicellulaires non-humains issus d 'un procédé non naturel, y compris les animaux » (USPTO, 87)**
 - « **quiconque découvre un gène est autorisé à obtenir un brevet large couvrant plusieurs applications possibles même si leur utilisation n'est pas démontrée** » (USPTO, 95 ; 2001)

Une nouvelle norme de brevetabilité diffusée en Europe

« Aux fins de la présente directive, sont brevetables les inventions nouvelles, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle, **même lorsqu'elles portent sur un produit composé de matière biologique** ou en contenant [...]» (art 3.1).

- « Un élément isolé du corps humain, ou autrement produit par procédé technique, **y compris la séquence partielle d 'un gène, peut constituer une invention brevetable**, même si la structure de cet élément est identique à celle d 'un élément naturel » (art.5.2)

2. Renforcement et entrée des DPI dans le champ de régulation du commerce international (Du « 301 Special » aux ADPIC de l'OMC)

- Avant 1994 :
 - Régime international différencié régi par OOMPI
 - De la part des USA, usage du 301 spécial et multiplication des accords bilatéraux
- 1994 : La signature des ADPIC et sa signification
 - Passage de l'OMPI à l'OMC
 - Les ADPIC comme norme minimum de DPI alignée sur les régimes des pays du Nord
 - Fin d'un régime différencié

Les ADPIC et le cas des médicaments

- **Depuis 1994, entrée obligatoire dans le domaine de la brevetabilité des molécules à effets thérapeutiques**

Fin du « statut spécial » des médicaments

- **Fin de la possibilité de « copie légale » :**
 - **fin du droit à la production de médicaments génériques**
 - **fin du droit à l'apprentissage technologique par ingénierie inverse**

III.

Le nouveau rôle de la PI

- 1. Dans l'affirmation d'un nouveau mode de production des connaissances**
- 2. Comme outil de domination dans les échanges Nord /Sud**

1. L'affirmation d'un nouveau mode de production des connaissances

- Sous tendu par une nouvelle complémentarité institutionnelle DPI/finance
- basé sur des principes de marchandisation et de financiarisation des connaissances scientifiques

Un modèle en rupture avec la « science ouverte »

- La connaissance de base – « **ressource commune** » à la production des autres connaissances et de l'innovation se trouve désormais :
 - Pour partie **localisée dans des firmes privées**
 - **Fragmentée et appropriée** sous forme de brevets donnant lieu à un commerce sous forme de « **licences** » : droits d'usage contrôlés et limités
 - Objet de **stratégies de valorisation** sur les marchés financiers

2. Les DPI comme outil de domination des échanges Nord /Sud

- Le cas de l'accès aux traitements anti-Sida,
 - Extension/ renforcement du pouvoir de monopole des producteurs du nord:
 - Fin de la libre production et du recours aux médicaments génériques à bas prix (ex : Inde et Brésil)
 - Une source unique d'approvisionnement
 - renforcement des inégalités d'accès aux médicaments
- Le cas de l'appropriation privée des ressources génétiques du Sud

Quelle soutenabilité ?

- Non générateur d'innovation majeure mais, une exacerbation des conflits
 - OMC, ADPIC et médicaments
 - OMC, ADPIC et Biodiversité
 - Brevetabilité du vivant et débat croissant sur les risques de blocage de la recherche et de l'innovation (« anticomons »)

Questions de recherche dans une problématique régulationniste

1. Quel rôle et quelle soutenabilité de la nouvelle CI DPI/finance dans les régulations en cours d'établissement
Plus précisément,
 - La CI au cœur de la « nouvelle économie » mais ...
 - ... À l'origine de l'explosion de la bulle de mars 2001
2. l'extension de la marchandisation des connaissances via le nouveau régime de DPI :
 - trait nouveau du nouveau mode/régime d'accumulation ?
3. Les ADPIC comme mode de fermeture d'accès à la connaissance et renforcement des asymétries dans les échanges Nord/Sud